



Catholique et libéral : un déni ou un défi ?

par
Pierre Garello

Il est souvent dit que la France ne peut être un pays libéral à cause de ses racines catholiques. De façon générale le libéralisme serait mieux reçu dans les pays anglo-saxons que dans les pays latins. Parallèlement Max Weber et Alain Peyrefitte ont soutenu que le capitalisme était le fruit du protestantisme – une thèse combattue par Michael Novak¹.



Pierre Garello est économiste, Professeur des Universités et Président de l'Institute for Economic Studies-Europe. Rédacteur en chef du *Journal des économistes et des études humaines* (deGruyter) et directeur de publication au *Journal des libertés*, il codirige un Master d'Economie du Droit à Aix-Marseille Université.

¹ Voir par exemple, en français, Michael NOVAK *Une éthique économique : Les valeurs de l'économie de marché*, éditions du Cerf, Paris 1987.



Peut-être la rigueur scientifique exigerait-elle une approche moins abrupte. D'une part cette approche est holiste : ce ne sont pas des pays qui sont catholiques ou protestants, mais des individus. La foi est un choix personnel. D'autre part l'enracinement religieux s'est considérablement estompé en France, on se souvient de l'apostrophe de Jean Paul II : « France, es-tu fidèle aux promesses de ton baptême ? ». C'est la laïcité à la mode de 1793 qui est aujourd'hui au cœur des débats. En réalité, on ne sait où habitent les « cathos » : les « progressistes » se sentent bien à gauche, les « traditionnalistes » vont jusqu'à l'extrême droite, les centristes sont nombreux, et sans doute plus nombreux encore sont ceux qui se sentent plus à l'aise dans la société civile que dans le monde politique.

Bien entendu, puisque l'Eglise catholique est hiérarchisée, c'est aussi du côté des autorités ecclésiales que l'on peut se tourner pour juger des relations entre catholicisme et libéralisme, Mais cette démarche est difficile, parce que les voix autorisées sont parfois dissonantes, voire discordantes. Il existe bien une Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique (DSEC) initiée par Léon XIII avec l'encyclique *Rerum Novarum* (1891) mais elle est par nature évolutive (au fur et à mesure qu'apparaissent « les choses nouvelles »). Cette évolution ménage-t-elle un « noyau dur » ? Le Professeur Jean Yves Naudet, actuel vice-président de l'Association des économistes catholiques, répondrait sans doute : oui, la liberté et la propriété sont les bases incontournables de la doctrine de l'Eglise Catholique. Toujours est-il que, le 17 Mai dernier, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi publiait un document consacré explicitement aux questions économiques et financières ; un document plus sceptique quant aux mérites du libéralisme et qui semblait, en conséquence, rouvrir les débats.

Dans de telles circonstances, le ton de la conversation peut monter d'autant plus vite que, ainsi que le souligne Jean-Philippe



Feldman, ceux qui observent ces débats (qui ne sont pas des libéraux et qui ne sont pas non plus la plupart du temps des catholiques) jettent volontiers de l'huile sur le feu : « Puisque l'Eglise est du côté des pauvres, du côté des cœurs, Comment pourrait-elle épouser les thèses libérales ! ».

Alors qu'en est-il vraiment ? Le dossier que nous ouvrons avec ce numéro a pour objet de faire le point sur ces questions, à l'intersection de la pensée libérale, de la doctrine sociale de l'Eglise et, d'une réflexion plus globale sur la nature humaine et sur l'éthique.

Deux contributions, celle de Jean-Philippe Feldman et celle de Jacques Garello, portent directement sur le texte de Mai dernier. Les deux auteurs sont plutôt sévères sur ce texte auquel ils accordent une note inférieure à celle qu'ils accorderaient pour l'ensemble de la Doctrine Sociale de l'Eglise. Ainsi, s'ils accueillent favorablement la démarche du Vatican (il est important d'appeler les individus à assumer leur liberté par le choix d'une démarche responsable), l'analyse économique, voire peut-être même – et ce serait plus grave – les fondements anthropologiques sur lesquels semble fondé le texte sont de leur point de vue critiquables.

Plus précisément, du texte du Vatican ressortent assez clairement, aux yeux de nos exégètes, un constat et une recommandation. Le constat est que des acteurs clés de notre économie mondialisée – parmi lesquels on retrouve bien entendu banquiers et financiers –, sont pour beaucoup dépourvus de valeurs éthiques et que pour cette raison les marchés dérapent et nous entraînent irrémédiablement vers le chaos, la pauvreté et les inégalités. La recommandation est qu'il est urgent de « réguler » les marchés et que cette tâche est de la responsabilité des Etats, voire d'organisations supranationales. Nos deux auteurs rejettent en très grande partie tout à la fois le diagnostic et le remède proposés par le document du Vatican et affirment qu'une autre



analyse des dérapages qui ont récemment conduit à la crise est possible. Cette analyse resterait tout-à-fait compatible avec le corps de la doctrine sociale de l'Eglise, mais aussi avec les fondements de la pensée libérale.

La présentation que nous offre Jean-Yves Naudet de la vie, de la pensée et des combats menés par Monseigneur Freppel confirme cette possibilité d'un mariage entre libéralisme et catholicisme. Fin connaisseur de la pensée du chef de file de l'école d'Angers, Jean-Yves Naudet souligne que pour celui-ci la mission de l'Etat n'est pas de réglementer les marchés – et encore moins de tenter, en vain, de les réguler. Alors que les premières « lois sociales » sont en discussion au Parlement, Monseigneur Freppel en appelle à l'initiative personnelle et à l'action collective (sociétés de secours mutuel, sociétés de pensions de retraite) qu'il ne confond pas avec l'action de l'Etat. En matière sociale, dit-il, il y a « un abîme entre cette proposition : *'l'Etat intervient comme gardien de la justice et de la morale dans l'observation du contrat de travail'* ; et cette autre proposition : *'l'Etat intervient pour fixer lui-même les termes du contrat'* ; ce qui est le pur socialisme d'Etat. » Et c'est ce que Monseigneur Freppel craint par-dessus tout...

Parmi ceux qui se sont penchés et ont contribué, de près ou de loin, à l'élaboration d'une « doctrine sociale » pour l'Eglise catholique, Monseigneur Freppel n'apparaît pas comme un « oiseau rare ». Les deux comptes rendus de lecture que nous offre Jean-Philippe Delsol et que nous joignons à ce dossier en apportent la preuve. A travers ces compte rendus ce sont en effet les portraits de deux grands libéraux, tous deux catholiques, qui sont dressés. Si le premier, l'historien et moraliste anglais Lord John Acton, est encore trop peu connu du public français, la publication d'une traduction française de ses écrits les plus fameux devrait corriger cette défaillance. Quant au second – jeune encore, puisqu'il a



fondé dans les années 1990 le Lord Acton Institute — il n'a de cesse, nous explique Jean-Philippe Delsol, d'affirmer qu'un catholique devrait donner ses faveurs au système libéral, précisément pour les vertus morales que ce système met en valeur.

Il est frappant d'observer que les liens entre catholicisme et libéralisme suscitent tantôt l'enthousiasme, tantôt le scepticisme. Le Journal des Libertés entend ici éclairer le choix : être catholique libéral est-ce impossible parce que contradictoire, ou est-ce aller plus loin dans la connaissance du libéralisme et insister sur ses bases éthiques ? Est-ce un déni ou un défi ?